

# 2052 : Compte de résultat de l'exercice (en liste)

Désignation de la société : 2057 - 200CENTELEC

DGFIP N° 2052

Siret : 92098538900013

Pôle : CORP - Corporate

Remontée : Liasse fiscale 2023 - IS (société intégrée) - Réelle

Documents liés

Millésime 2024

Utilisateur : 9659D98907FC07CC3826 - Lorraine KHAW

(\* Exercice 2014 (millésime 2015) : suppression de la colonne N-1 => pas de télétransmission au titre de la campagne TDFC 2015. NB : ces données sont provisoirement conservées pour faciliter la transition.

Clôture au :

31/12/2023

Néant : []

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice N			Exercice N-1 (*)
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises	FA	FB	FC	
Production vendue				
Biens	FD	FE	FF	
Services	FG	FH	FI	
<b>Chiffres d'affaires nets</b>	FJ	FK	FL	
Production stockée			FM	
Production immobilisée			FN	
Subventions d'exploitation			FO	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)			FP	
Autres produits (1) (11)			FQ	
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>			FR	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			FS	
Variation de stock (marchandises)			FT	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de			FU	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			FV	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)			FW	5 834,94
Impôts, taxes et versements assimilés			FX	
Salaires et traitements			FY	
Charges sociales (10)			FZ	
Dotations d'exploitation			GA	
Sur immobilisations			HS	
is aux amortissements			GB	
dont montant de l'amortissement du fonds de commerce			GC	
is aux provisions			GD	
actif circulant : dotations aux provisions			GE	
r risques et charges : dotations aux provisions			GF	
Autres charges (12)			GG	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>				5 834,94
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				<b>-5 834,94</b>
Bénéfice attribué ou perte transférée			GH	
Perte supportée ou bénéfice transféré			GI	
Produits financiers de participations (5)			GJ	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	
Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	
Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	
Différences positives de change			GN	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	
<b>Total des produits financiers (V)</b>			GP	
Dotations financières aux amortissements et provisions			GQ	
Intérêts et charges assimilés (6)			GR	
Différences négatives de change			GS	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	
<b>Total des charges financières (VI)</b>			GU	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>			GV	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>			GW	<b>-5 834,94</b>
				<b>-3 447,42</b>

# 2053 : Compte de résultat de l'exercice (suite)

Désignation de la société : 2057 - 200CENTELEC

DGFIP N° 2053

Siret : 92098538900013

Pôle : CORP - Corporate

Remontée : Liasse fiscale 2023 - IS (société intégrée) - Réelle

Documents liés

Millésime 2024

Utilisateur : 9689D98907FC07C3628 - Lorraine KHAW

(\* Exercice 2014 (millésime 2015) : suppression de la colonne N-1 => pas de télétransmission au titre de la campagne TDFC 2015. NB : ces données sont provisoirement conservées pour faciliter la transition.

Clôture au :

31/12/2023

Néant : [ ]

COMPTE DE RÉSULTAT (SUITE)		Exercice N		Exercice N-1 (*)	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB				
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH				
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>	HI				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX) HJ				
Impôts sur les bénéfices	(X) HK				
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>	HL				
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>	HM	5 834,94	3 447,42		
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)</b>	HN	-5 834,94	-3 447,42		
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
(2) Dont produits de locations immobilières	HY				
produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG				
(3) Dont Crédit-bail mobilier	HP				
Crédit-bail immobilier	HQ				
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H				
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J				
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K				
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) à compter de 2016	RC				
(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) à compter de 2016	RD				
(9) Dont transferts de charges	A1				
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles - facultatives (A6) / obligatoires (A9)	A9				
	A7				
	A8				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels :		Exercice N			
	<a href="#">Accédez au complément de page Cerfa</a>	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
<b>TOTAL général</b>					
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
	<a href="#">Accédez au complément de page Cerfa</a>	Charges antérieures	Produits antérieurs		
<b>TOTAL général</b>					

Désignation de la société : 2057 - 200CENTELEC

DGSI N° 2050

Siret : 92098538900013  
 Pôle : CORP - Corporate  
 Remontée : Liasse fiscale 2023 - IS (société intégrée) - Réelle

Documents liés

Millésime 2024

Utilisateur : 965088907FC07CC3826 - Lorraine KHAW

(\*) Exercice 2014 (millésime 2015) : suppression de la colonne N-1 => pas de transmission au titre de la campagne TDFC 2016. NB : ces données sont provisoirement conservées pour faciliter la transition.

Closure au : 31/12/2023

Néant : []

BILAN - ACTIF	Exercice N			N-1 (*)
	Brut	Amortiss., prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé	AA			
Frais d'établissement	AB	AC		
Frais de développement	CX	CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
Fonds commercial (1)	AH	AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
<b>TOTAL Immobilisations incorporelles</b>				
Terrains	AN	AO		
Constructions	AP	AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et acomptes	AX	AY		
<b>TOTAL Immobilisations corporelles</b>				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CB	CT		
Autres participations	CU	CV		
Créances rattachées à des participations	BB	BC		
Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts	BF	BQ		
Autres immobilisations financières	BH	BI		
<b>TOTAL Immobilisations financières</b>				
<b>TOTAL (II)</b>				
Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
En cours de production de biens	BN	BO		
En cours de production de services	BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
Marchandises	BT	BU		
<b>TOTAL Stocks</b>				
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
Clients et comptes rattachés (3)	BX	BY		
Autres créances (3)	BZ	CA		
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
<b>TOTAL Créances</b>				
Valeurs mobilières de placement <small>Dont actions propres</small>	CD	CE		
Disponibilités	CF	CG	3 228,72	9 496,48
<b>TOTAL Trésorerie</b>			3 228,72	9 496,48
Charges constatées d'avance (3)	CH	CI		
<b>TOTAL (III)</b>				
Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW			
Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Ecart de conversion actif (VI)	CN			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>				
	CO	1A	3 228,72	9 496,48
Renvois :	(1) Dont droit au bail	(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'1 an	CR
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations	Stocks	Créances	OK

2051 : Bilan - Passif avant répartition

Désignation de la société : 2057 - 200CENTELEC

DGFIP N° 2051

Siret : 92098538900013  
 Pôle : CORP - Corporate  
 Remontée : Liasse fiscale 2023 - IS (société intégrée) - Réelle

Documents liés

Millésime 2024

Utilisateur : 8659D88907FC07CC3826 - Lorraine KHAW

(\* Exercice 2014 (millésime 2015) : suppression de la colonne N-1 => pas de télétransmission au titre de la campagne TDFC 2015. NB : ces données sont provisoirement conservées pour faciliter la transition.

Closure au : 31/12/2023 Néant : [ ]

BILAN - PASSIF			Exercice N	Exercice N-1 (*)	
Capital social ou individuel (1)	(Dont versé)	10 000,00	DA	10 000,00	10 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
Ecart de réévaluation (2)	(Dont écart d'équivalence)	EK	DC		
Réserve légale (3)			DD		
Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
Réserves réglementées	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours)	B1	DF		
Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants)	EJ	DG		
<b>TOTAL réserves</b>					
Report à nouveau			DH	-3 447,42	
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>			DI	-5 834,94	-3 447,42
Subventions d'investissement			DJ		
Provisions réglementées			DK		
<b>TOTAL (I)</b>			DL	717,64	6 552,58
Produit des émissions de titres participatifs			DM		
Avances conditionnées			DN		
<b>TOTAL (II)</b>			DO		
Provisions pour risques			DP		
Provisions pour charges			DQ		
<b>TOTAL (III)</b>			DR		
Emprunts obligataires convertibles			DS		
Autres emprunts obligataires			DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
Emprunts et dettes financières divers	(Dont emprunts parobipaths)	EI	DV		
<b>TOTAL dettes financières</b>					
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	2 511,08	2 943,90
Dettes fiscales et sociales			DY		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Autres dettes			EA		
<b>TOTAL dettes d'exploitation</b>				2 511,08	2 943,90
Produits constatés d'avance (4)			EB		
<b>TOTAL (IV)</b>			EC	2 511,08	2 943,90
Ecart de conversion passif (V)			ED		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>			EE	3 228,72	9 496,48
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital			1B		
(2) Dont :			1C		
carte de réévaluation libre			1D		
réserve de réévaluation (1976)			1E		
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme			EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 511,08	2 943,90
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

FR N :

717,64

Rappel 2057 :

Rappel 2057 :

OK

Rappel Actif N :

3 228,72

OK

Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex

## **200 CENTELEC**

# **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

## **200 CENTELEC**

Société par actions simplifiée unipersonnelle  
RCS : NANTERRE 920 985 389

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'associé unique de la société 200 CENTELEC,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 200 CENTELEC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

# Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Paris La Défense, le *13/06/2024*

Ariane MIGNON

Associé

ACTIF	Exercice clos le			du 01/10/2022		
	31/12/2023 (12 mois)			au 31/12/2022 (03 mois)		
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
<b>Actif Immobilisé</b>						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations						
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
<b>TOTAL (I)</b>						
<b>Actif circulant</b>						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéfices						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	3 229		3 229	100,00	9 496	100,00
Charges constatées d'avance						
<b>TOTAL (II)</b>	<b>3 229</b>		<b>3 229</b>	<b>100,00</b>	<b>9 496</b>	<b>100,00</b>
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
<b>TOTAL ACTIF (0 à V)</b>	<b>3 229</b>		<b>3 229</b>	<b>100,00</b>	<b>9 496</b>	<b>100,00</b>

<b>PASSIF</b>	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2022 (03 mois)	
<b>Capitaux propres</b>				
Capital social ou individuel ( dont versé : )	10 000	309,69	10 000	105,31
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-3 447	-106,74		
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>-5 835</b>	<b>-180,70</b>	<b>-3 447</b>	<b>-36,29</b>
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL(I)</b>	<b>718</b>	<b>22,24</b>	<b>6 553</b>	<b>69,01</b>
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
<b>TOTAL(II)</b>				
<b>Provisions pour risques et charges</b>				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
<b>TOTAL (III)</b>				
<b>Emprunts et dettes</b>				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 511	77,76	2 944	31,00
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfiques				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL(IV)</b>	<b>2 511</b>	<b>77,76</b>	<b>2 944</b>	<b>31,00</b>
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
<b>TOTAL PASSIF (I à V)</b>	<b>3 229</b>	<b>100,00</b>	<b>9 496</b>	<b>100,00</b>

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le		du 01/10/2022		Variation			
	31/12/2023		au 31/12/2022		absolue		%	
	(12 mois)		(03 mois)		(12 / 03)			
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services								
<b>Chiffres d'Affaires Nets</b>								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits								
<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>								
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			5 835		3 447		2 388	69,28
Impôts, taxes et versements assimilés								
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges								
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			<b>5 835</b>		<b>3 447</b>		<b>2 388</b>	69,28
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>			<b>-5 835</b>		<b>-3 447</b>		<b>-2 388</b>	-69,27
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
<b>Total des produits financiers (V)</b>								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
<b>Total des charges financières (VI)</b>								
<b>RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)</b>								
<b>RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)</b>			<b>-5 835</b>		<b>-3 447</b>		<b>-2 388</b>	-69,27

COMPTE DE RÉSULTAT ( suite )	Exercice clos le 31/12/2023 (12 mois)	du 01/10/2022 au 31/12/2022 (03 mois)	Variation absolue (12 / 03)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges				
<b>Total des produits exceptionnels (VII)</b>				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
<b>Total des charges exceptionnelles (VIII)</b>				
<b>RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>				
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X)				
<b>Total des Produits (I+III+V+VII)</b>				
<b>Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>5 835</b>	<b>3 447</b>	<b>2 388</b>	69,28
<b>RÉSULTAT NET</b>	<b>-5 835</b> <i>Perte</i>	<b>-3 447</b> <i>Perte</i>	<b>-2 388</b>	-69,27
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

## **200CENTELEC SAS**

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 10.000 euros

Siège social : 4, rue de la Verrerie – 92190 Meudon

920 985 389 RCS NANTERRE

---

### **DECISIONS ECRITES DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 28 JUIN 2024**

#### **PROCES-VERBAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit juin, la société THALES, associé unique de la société 200CENTELEC SAS (ci-après la « Société »), société par actions simplifiée au capital de DIX MILLE (10.000) euros, divisé en DIX MILLE (10.000) actions d'un (1) euro chacune (ci-après l'« Associé unique »), a été consultée à l'initiative de Monsieur Richard DUQUENOY, Président, selon la procédure prévue aux articles 12.1 et 12.2 des statuts, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 - Affectation du résultat,
- Décision à prendre en application de l'article L. 225-248 alinéa 1 du Code de Commerce,
- Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription,
- Réduction de capital motivée par les pertes sociales, sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire,
- Modification des articles 6 et 7 des statuts de la Société, sous la condition suspensive des réalisations définitives de l'augmentation de capital en numéraire et de la réduction de capital,
- Constatation de la reconstitution des capitaux propres sous la condition suspensive des réalisations définitives de l'augmentation de capital en numéraire et de la réduction de capital,
- Pouvoir en vue de l'accomplissement des formalités.

#### **PREMIERE DECISION**

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes clos le 31 décembre 2023, approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

**Cette décision est adoptée.**

#### **DEUXIEME DECISION**

L'Associé unique, sur proposition du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte nette comptable de 5 834,94 €, au compte de report à nouveau débiteur qui s'élève à -3 447,42 €. A l'issue de cette affectation le compte de report à nouveau sera débiteur de 9 282,36 €.

S'agissant du deuxième exercice social de la Société, l'Associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au cours du premier exercice social.

**Cette décision est adoptée.**

### **TROISIEME DECISION**

L'Associé unique, constatant que les capitaux propres de la Société ressortent à 717,64 € et sont inférieurs à plus de la moitié du capital social qui s'élève à 10 000 €, décide, conformément à l'article L. 225.248 alinéa 1 du Code de Commerce, de ne pas dissoudre la Société et de poursuivre son exploitation dans les conditions prévues par la loi.

**Cette décision est adoptée.**

### **QUATRIEME DECISION**

L'Associé unique, connaissance prise du rapport du Président et constatant que le capital est entièrement libéré, décide d'augmenter le capital d'un montant de 25 000 €, pour le porter de 10 000 € à 35 000 € par l'émission de 25 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 € chacune.

Les actions nouvelles seront émises au pair, sans prime d'émission.

Les actions nouvelles seront intégralement libérées en numéraire, lors de la souscription.

L'Associé unique bénéficie d'un droit préférentiel de souscription et pourra souscrire à titre irréductible à 25 actions nouvelles pour 10 droits préférentiels de souscription.

Les souscriptions seront reçues à la Direction « Droit des sociétés » de THALES, 4, rue de la Verrerie, 92190 Meudon, du 29 juin 2024 au 12 juillet 2024 inclus et les fonds provenant des souscriptions seront versés, dans les conditions et délais légaux, sur un compte bancaire « augmentation de capital » ouvert à cet effet.

Les souscriptions seront clôturées par anticipation dès que tous les droits de souscription à titre irréductible auront été exercés.

Les actions nouvelles, soumises à toutes les dispositions statutaires, seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter de la date de réalisation définitive de l'augmentation de capital.

L'Associé unique décide que le Président de la Société aura tous pouvoirs pour constater la réalisation effective de l'augmentation de capital et pour réaliser toute formalité y afférente.

**Cette décision est adoptée.**

### **CINQUIEME DECISION**

L'Associé unique décide, connaissance prise du rapport du Président et du rapport du Commissaire aux comptes sur le projet de réduction de capital motivée par les pertes sociales et sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'augmentation de capital, objet de la quatrième décision, de réduire le capital social d'un montant de 9 280 € qui sera ainsi ramené de 35 000 € à 25 720 €, divisé en 25 720 actions de 1 € de valeur nominale chacune.

L'Associé unique décide de réaliser cette réduction de capital par voie d'annulation de 9 280 actions d'une valeur nominale de 1 € chacune.

L'Associé unique décide que cette réduction de capital sera réalisée par imputation à concurrence de 9 280 € sur les pertes telles qu'elles apparaissent après affectation du résultat de l'exercice 2023 au report à nouveau débiteur qui sera ainsi ramené de -9 282,36 € à -2,36 €.

L'Associé unique décide que le Président de la Société aura tous pouvoirs pour constater la réalisation effective de la réduction de capital et pour réaliser toute formalité y afférente.

**Cette décision est adoptée.**

#### **SIXIEME DECISION**

L'Associé unique décide, sous la condition suspensive des réalisations définitives de l'augmentation du capital objet de la quatrième décision, puis de la réduction de capital objet de la cinquième décision, de modifier les articles 6 et 7 des statuts de la Société comme suit :

##### **ARTICLE 6. – APPORTS**

Il est ajouté à cet article l'alinéa suivant :

*« Par décisions écrites en date du 28 juin 2024, l'Associé unique a décidé de procéder à une augmentation du capital social en numéraire, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant de 25 000 euros, par l'émission de 25 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune puis à une réduction de capital d'un montant de 9 280 euros par annulation de 9 280 actions d'une valeur nominale de 1 euro chacune. »*

##### **« ARTICLE 7. – CAPITAL**

*Le capital social est fixé à 25 720 euros ; il est divisé en 25 720 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées. »*

**Cette décision est adoptée.**

#### **SEPTIEME DECISION**

L'Associé unique constate, connaissance prise du rapport du Président, sous la condition suspensive des réalisations définitives de l'augmentation du capital objet de la quatrième décision, puis de la réduction de capital social objet de la cinquième décision, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 225-248 alinéa 2 du Code de Commerce, que les capitaux propres sont reconstitués.

**Cette décision est adoptée.**

#### **HUITIEME DECISION**

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

**Cette décision est adoptée.**

\* \* \*

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et l'Associé unique.

Le Président



Richard DUQUENOY

L'Associé unique



THALES



**BNP PARIBAS**

La banque  
d'un monde  
qui change

Centre d'Affaires Etoile Entreprises  
127 avenue Charles de Gaulle,  
92 200 Neuilly-sur-Seine

## CERTIFICAT DU DÉPOSITAIRE

**BNP PARIBAS**, société anonyme au capital de 2 261 621 342,00 euros, dont le siège social est à PARIS (75009), 16 Boulevard des Italiens, immatriculée sous le n° 662 042 449 - RCS Paris - identifiant CE FR76662042449 - orias n° 07 022 735, représentée par Ludovic MONERIE, Chargé d'Affaires Entreprises,

Atteste par la présente que la somme de 25 000,00 euros a été déposée au crédit du compte bloqué "Augmentation de capital" n° 30004 00813 00011453576 51 ouvert sur les livres du Centre d'Affaires Etoile Entreprises sise au 127 avenue Charles de Gaulle, 92 200 Neuilly-sur-Seine, au nom de la société 200CENTELEC SAS, société par actions simplifiée à associé unique de 10 000,00 euros, dont le siège social est au 4 Rue de la Verrerie, 92190 Meudon (France) et ayant pour numéro unique d'identification 920985389 R.C.S NANTERRE.

Cette somme représente les souscriptions à une augmentation de capital de 25 000,00 euros décidée par :

- l'associé unique en date du 28 juin 2024,
- par émission de 25 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

Qu'il lui a été présenté le bulletin de souscription relatif à l'augmentation de capital susvisée.

Ce certificat est établi en vertu des dispositions de l'article L. 225-146 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 12 juillet 2024

Ludovic MONERIE  
Chargée d'Affaires Entreprises

